

RAPPORT N°3 : CONVENTION DSP ESPACE NORDIQUE « CRÊTES DU FOREZ » AVEC LA SEML DE PRABOURÉ

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 15 avril 2021, le conseil communautaire a validé le principe d'établir une délégation de service public sur la gestion du domaine nordique des « Crêtes du Forez ».

En effet, la Communauté de communes gère actuellement ce service « espace nordique » en régie directe ; il comprend actuellement plusieurs missions :

- Préparation et exploitation de pistes dédiées au ski de fond situées entre les Pradeaux, Prabouré et les Supeyres ;
- Préparation et exploitation de pistes dédiées aux raquettes ;
- Accueil, billetterie sur les portes des Pradeaux, de Prabouré et des Supeyres ainsi qu'un service de location.

Vu la commission tourisme du 4 mars 2021,

Vu la commission d'appel d'offres du 25 juin 2021,

Il est proposé de retenir l'offre de la SEML de Prabouré pour gérer l'espace nordique dans les conditions énoncées dans la convention ci-jointe. Cette proposition définit un niveau de services intéressant tout en permettant à la Communauté de communes de réaliser des économies de fonctionnement sur le service.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver la convention jointe en annexe de la délibération,
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition et de le charger de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.